



15ème législature

Question N° : 21541	De M. Sébastien Leclerc (Les Républicains - Calvados)	Question écrite
Ministère interrogé > Collectivités territoriales		Ministère attributaire > Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales
Rubrique >intercommunalité	Tête d'analyse >Regroupement des budgets annexes sur une commune nouvelle	Analyse > Regroupement des budgets annexes sur une commune nouvelle.
Question publiée au JO le : 16/07/2019 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 01/09/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Sébastien Leclerc interroge M. le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé des collectivités territoriales, sur la situation de la commune nouvelle de Livarot Pays d'Auge qui regroupe des communes historiques qui avaient un mode de gestion différencié de leur assainissement (régie directe et affermage) et qui ne peut aujourd'hui fusionner les différents budgets annexes afférents à ces réseaux d'assainissement, au motif du mode de gestion différencié. Il lui fait remarquer que les situations sont pourtant très disparates entre ces budgets et qu'une fusion permettrait d'équilibrer un budget déficitaire par un budget excédentaire. En outre, il lui fait remarquer que la simplification administrative qui doit découler de la création d'une commune nouvelle n'est pas ici au rendez-vous et que le maintien de plusieurs budgets annexes parallèles génère, pour les services de l'État comme pour les services municipaux, un surcroît de travail administratif inutile. Il lui demande de bien vouloir examiner cette situation afin de pouvoir permettre une fusion rapide des budgets annexes en question.